



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 31-2250-4
Date de révision: 24/04/2025

Numéro de version: 4.00
Annule et remplace la
version du : 07/10/2024

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) Nettoyant Anti-Graffiti GR 1500

Numéros d'identification de produit

FZ-0100-1404-6 FZ-0100-1406-1

7000082043 7000082045

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Pour éliminer les graffiti

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	10 - 40
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	500-457-0	<= 10

MENTIONS DE DANGER:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

20% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

70% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.

Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le règlement des détergents

Ingrédients requis selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle) : contient parmi d'autres ingrédients moins de 5% d'agents tensio-actifs non ioniques, Benzyl alcohol.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	(N° CAS) 111-90-0 (N° CE) 203-919-7	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Alcool benzylique	(N° CAS) 100-51-6 (N° CE) 202-859-9 (N° REACH) 01-2119492630-38	10 - 40	Tox. aiguë 4, H302(LD50 = 1200 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H336
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	15 - 40	Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	(N° CAS) 67762-38-3 (N° CE) 267-015-4	5 - 20	Tox.aquatique chronique 3, H412
3-Butoxypropan-2-ol	(N° CAS) 5131-66-8 (N° CE) 225-878-4	<= 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	(N° CAS) 160901-19-9 (N° CE) 500-457-0	<= 10	Tox. aiguë 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Aquatique aiguë 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeur toxique, gaz, particule.

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values. VLEP Valeurs limites de moyenne d'exposition /	34590-94-8	OELs Belgique	VLEP (8 heures):308 mg/m ³ (50 ppm)	la peau

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des

valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel

Polymère laminé

Epaisseur (mm)

Pas de données disponibles

Temps de pénétration

Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	Douce d'éther
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	≥ 150 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	90 - 100 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance /le mélange n'est pas stable</i>
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	0,965 - 0,98 g/ml [<i>@ 20 °C</i>]
Densité relative	0,965 - 0,98 [<i>@ 20 °C</i>] [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

868 - 931 g/l

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

Acides forts

Drogues, médicaments et/ou denrées alimentaires

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2

et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif par inhalation Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Réaction allergique de la peau (non-photo induced) chez les personnes sensibles : signes et symptômes peuvent inclure du rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmolements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >5 - =12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >300 - =2 000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Lapin	LD50 > 19 000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 50 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Rat	LD50 5 180 mg/kg
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Cutané	Lapin	LD50 9 143 mg/kg
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Rat	LD50 5 400 mg/kg
Alcool benzylique	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 8,8 mg/l

Alcool benzylique	Ingestion	Rat	LD50 1 200 mg/kg
3-Butoxypropan-2-ol	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
3-Butoxypropan-2-ol	Inhalation - Vapeur	Rat	LC50 > 8,5 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 2 124 mg/kg
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	Ingestion	Jugement professionnel	LD50 estimé à 300 - 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Homme et animal	Aucune irritation significative
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Lapin	Aucune irritation significative
Alcool benzylique	Multipl es espèces animales.	Moyennement irritant
3-Butoxypropan-2-ol	Lapin	Moyennement irritant
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Lapin	Moyennement irritant
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Lapin	Irritant modéré
Alcool benzylique	Lapin	Irritant sévère
3-Butoxypropan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	Jugement professionnel	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Humain	Non-classifié
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Humain	Non-classifié
Alcool benzylique	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	In vitro	Non mutagène
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	In vitro	Non mutagène
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	In vivo	Non mutagène
Alcool benzylique	In vivo	Non mutagène
Alcool benzylique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Alcool benzylique	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1,82 mg/l	Pendant l'organogénèse
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5 500 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 5 500 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,6 mg/l	Pendant l'organogénèse
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 200 mg/kg/jour	2 génération
Alcool benzylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 550 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Lapin	NOAEL 2 850 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	LOAEL 3,07 mg/l	7 heures
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	LOAEL 5 000 mg/kg	
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Alcool benzylique	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges		NOAEL Non disponible	
Alcool benzylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Alcool benzylique	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges		NOAEL Non disponible	
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie Coeur Système endocrine système hématopoïétique Foie Système respiratoire	Non-classifié	Lapin	NOAEL 9 500 mg/kg/jour	90 jours
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Coeur système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,21 mg/l	90 jours
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Foie Coeur Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Lapin	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	12 semaines
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Cochon	NOAEL 167 mg/kg/jour	90 jours
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL 2 700 mg/kg/jour	90 jours
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Coeur système hématopoïétique Système nerveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 8 100 mg/kg/jour	90 jours
Alcool benzylique	Ingestion	Système endocrine muscles Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	13 semaines
Alcool benzylique	Ingestion	Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 645 mg/kg/jour	8 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	4 168 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>10 000 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>969 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 919 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	133 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	1 385 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	460 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	770 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	230 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	310 mg/l
Alcool benzylique	100-51-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	51 mg/l
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Barbue de rivière	Expérimental	96 heures	LC50	6 010 mg/l
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	14 861 mg/l
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Menidia Peninsulæ (Poisson)	Expérimental	96 heures	LC50	>10 000 mg/l
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 982 mg/l
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Algues vertes	Composant analogue	96 heures	NOEC	100 mg/l
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC10	4 000 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité	>100 mg/l

					dans l'eau	
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	<1 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC0	5 250 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	>1 000 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>560 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	560 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	0,48 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Algues vertes	Composant analogue	N/A	ErC50	0,62 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,14 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	0,039 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	N/A	EC10	0,079 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Puce d'eau	Composant analogue	N/A	EC10	0,082 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Boue activée	Composant analogue	N/A	EC50	140 mg/l
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Cresson	Composant analogue	17 jours	EC50	>10 mg/kg (poids sec)
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Ver rouge	Composant analogue	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	75 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	13 jours	Déplétion du carbone organique	94 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Alcool benzylique	100-51-6	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en	94 %BOD/ThO D	OCDE 301C

				oxygène		
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Expérimental Biodégradation	16 jours	évolution dioxyde de carbone	100 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	5,5 jours	Percent degraded	>90 % dégradé	Test OCDE 302B Zahn- Wellens/EVPA
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	6.7 heures (t 1/2)	
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	75 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	89 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Composant analogue Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	95.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
(2-Méthoxyméthylethoxy)pro panol	34590-94-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.004	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Alcool benzylique	100-51-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.10	
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.54	
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	> 6.2	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Composant analogue BCF - Poisson	72 heures	Facteur de bioaccumulation	232.5	
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	5.51	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
----------	--------	--------------	--------------	---------------	-----------

Alcool benzylique	100-51-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	29 l/kg	
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	1 l/kg	Episuite™
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	> 4.27E+05 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Alcools, C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (>6, < 15 EO)	160901-19-9	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	185 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Email - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été ajoutée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>